tion, elle contribue à développer le [illegible] conditions [illegible] dans les statuts : un temps de stage avant d'être admis à l'institution, ce qui éveille déjà chez l'ouvrier l'idée de la permanence des engagements, une quantité minimum de travail exécutée dans l'année, la menace de privation en cas de telles ou telles infractions aux règlements. Elle lui donne la sécurité en lui enlevant la crainte d'une vieillesse sans repos, sans abri et sans pain. Enfin, ce supplément de salaires n'est soumis à aucun aléa et ne peut se réduire, dans certaines années, à des chiffres insignifiants.

Le système de la participation aux bénéfices présente à son tour certains avantages : 1° Il intéresse l'ouvrier au succès de l'entreprise, stimule son activité et sa conscience professionnelle, le rend ménager du temps, du matériel et des matières premières et crée un contrôle incessant des ouvriers les uns sur les autres ; 2° il améliore la situation matérielle de l'ouvrier et élève sa position sociale. Le point délicat de la participation aux bénéfices est la mise en évidence du chiffre des bénéfices réalisés par la maison. Le crédit du patron peut en souffrir. Cet inconvénient est parfois atténué en tenant secret le *quantum* accordé aux employés, ou bien encore en supprimant tout *quantum*, le patron se réservant de fixer lui-même, chaque année, la somme à répartir entre ses collaborateurs. Néanmoins, des économistes distingués reprochent à la participation d'ouvrir trop large la porte à l'ingérence des ouvriers dans les affaires du patron.

La gestion des fonds résultant de ces diverses combinaisons est tantôt confiée à une caisse publique. Le premier mode est particulièrement adopté dans la participation aux bénéfices et le second dans la majoration des salaires. Dans un grand nombre de maisons le droit de l'ouvrier aux bienfaits de l'institution de prévoyance est absolu et définitif ; dans beaucoup d'autres au contraire, il est conditionnel et périt, si certaines conditions réglementaires n'ont pas été remplies. Beaucoup de patrons exercent sur les salaires une retenue égale à l'allocation faite par eux. Ce système a l'avantage d'initier l'ouvrier à l'idée de la prévoyance personnelle, et de l'habituer à prélever sur ses ressources la réserve de l'avenir.

Les institutions ainsi créées par les patrons ont généralement réussi à conjurer les grèves et à développer chez les ouvriers le zèle, l'application l'esprit d'ordre et d'économie. Néanmoins, le mal social étant surtout un mal social, ces diverses combinaisons ne sauraient être considérées que comme des paliatifs ; le seul remède véritablement efficace est, aujourd'hui comme autrefois, la pratique de loi morale et l'amour du prochain.

Voici, pour terminer, la liste des principaux patrons de Paris qui ont réussi à établir chez eux, soit la majoration des salaires, soit la participation aux bénéfices.

La majoration, c'est-à-dire l'augmentation des salaires, est pratiqué dans les maisons suivantes : Compagnie des Omnibus ; Christofle, orfèvre ; Jarry, négociant en vins ; Hachette, imprimeur ; Piat, mécanicien ; Pleyel et Wolf, fabricants de pianos ; Compagnie parisienne du Gaz ; Fougerousse, travaux publics ; Chemins de fer de l'Etat ; Compagnie générale des Eaux ; Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerrané de l'Ouest, du Nord ; Delalain, libraire ; Manufactures de l'Etat ; Pinet, fabricant de chaussures ; Ruteau, fabricant deperles ; Caisse d'Epargne de Paris ; Comité des assurances maritimes, etc.

La participation aux bénéfices fonctionne dans les maisons dont les noms suivent : Bord, fabricant de pianos ; Lenoir, peintre ; Compagnies d'assurances, la France, l'Urbaine, le Soleil, l'Aigle, la Nationale, l'Union ; Compagnie d'assurances générales ; Rolland, agent de change ; le Touage de la Haute-Seine ; Vernes, banquier ; Magasins du Bon Marché ; Gasté, imprimeur ; Paul Dupont, éditeur ; Deberny, fondeur ; Goffinon et Barbas, plombiers ; Godchaux, imprimeur ; Masson, libraire-éditeur ; Poussielgue, libraire ; Blancard, pharmacien ; Chaix, imprimeur-libraire ; Chemin de fer d'Orléans, etc. (1)

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre vient de donner des instructions au sujet des exercices que doit accomplir l'infanterie de l'armée territoriale convoquée pour le 3 mars prochain.

L'instruction du 15 avril 1880 pour les convocations annuelles de l'armée territoriale définit la participation que doivent prendre les cadres de l'armée active, dans la direction et dans l'exécution des travaux de cette première armée, et elle donne aux commandants de corps d'armée le soin de régler la part d'initiative qu'il convient de laisser aux officiers territoriaux, en raison de leurs antécédents et de leur expérience acquise.

Mais en ce qui concerne les appels de cette année, le Ministre de la guerre fait ressortir que les soldats convoqués appartiennent aux classes 1868 et 1869, qu'ils ont tous assisté, comme réservistes, au moins à deux périodes d'instruction et que les officiers ont pu perfectionner leur instruction, soit pendant les appels, soit pendant les etages. Aussi fait-il observer aux commandants de corps d'armée qu'il y aurait intérêt à développer cette année l'instruction de la troupe et à augmenter la part d'initiative laissée jusqu'ici aux officiers des régiments territoriaux.

Pendant la durée de l'appel, il y aura par jour, deux séances d'instruction pratique de deux heures et demie au moins chacune, non compris le temps de l'aller et du retour, et deux séances de trois quarts d'heure au plus ou trois séances d'une demi-heure chacune, consacrées à l'instruction théorique.

Le lieutenant-colonel ou le chef de bataillon de l'armée territoriale rédigera la progression d'exercices qui sera soumise à l'approbation du colonel ou du lieutenant-colonel de l'armée active. Les instructions ministérielles donnent le programme des exercices à pratiquer, lequel programme ne sera pas parcouru en entier si le degré d'instruction des hommes et des cadres le permet, mais ne sera pas dépassé dans ses limites.

Il se résume ainsi qu'il suit : *Ecole du soldat*, moins la gymnastique d'assouplissement et l'escrime à la baïonnette ; *Ecole de compagnie*, deux parties, la 1re, consacrée au chapitre 1er en entier, moins la colonne de peloton et la colonne de route ; la 2e, chapitre 1er ; *Instruction pratique sur le service de l'infanterie en campagne*, service des avant-postes, service de marche, service de place ; *Tir à la cible ; Tir au tube.*

Bulletin Economique

Société des agriculteurs de France

(*Septième séance*)

L'assemblée est informée du résultat, pour la nomination des membres du conseil. Il y avait 1,543 votants. L'ancien conseil est renommé tout entier. Ont été nommés à la place des membres décédés : MM. Darlot, de Saint-Saud, Pouyer-Quertier, Hamoir et Teisserenc de Bort, anciens ministre de l'agriculture.

M. d'Essaignes a fait une communication sur le Crédit agricole immobilier. Il a demandé que les droits proportionnels d'Enregistrement soient diminués sur les actes qui ne dépassent pas un intérêt de deux mille fr. et en outre que le Crédit foncier s'engagent dans une voie plus agricole, avec des agences départementales qui soient des intermédiaires entre le Crédit foncier et les agriculteurs.

M. Marc de Rant, en sa qualité de président de la section des relations internationales, a fait un rapport d'ensemble sur tous les documents parvenus à la connaissance de la Société sur les questions américaines. Il a rappelé les lois qui font des concessions presque gratuites aux colons. Les terres sont incessibles et insaisissables. L'impôt est nul, puisqu'il est de 31 centimes par hectare. L'ouvrier américain travaille 11 heures tandis que l'ouvrier français n'en travaille que 10.

Un homme en Amérique peut labourer un hectare dans sa journée. Il n'y a pas besoin de fumier pour la culture.

Quand aux bestiaux, on les achète au Texas. Ils s'engraissent pendant une année dans une prairie commune et cet engraissement ne coûte que 7 fr. par tête de bétail.

On voit que l'Amérique n'est pas un spectre et nous aussi nous devons respecter ce cri : « *Caveant consules.* »

MM. Lespinasse et guerrapin ont présenté quelques observations sur la trichine des porcs américains.

MM. de Thiac et Ameline de la Briselainne, ont insisté sur la conclusion des commissaires du Parlement anglais. La question est sérieuse, mais il faut éviter le découragement et prendre garde de se laisser aller aux exagérations. Les commissaires anglais disent que l'Amérique n'est pas, au bout du compte, un paradis et que l'Amérique a ses douleurs et ses fléaux comme l'Europe a les siens.

Ils ne poussent pas de cri d'alarme. Ils ne désespèrent de rien, et nous ne pouvons pas mieux nous séparer que sous l'impression de cette pensée consolante qui a été la lueur : Qu'avec du travail et des perfectionnements techniques, et nous devons ajouter pour la France, des diminutions d'impôts, le vieux monde peut lutter contre le nouveau.

Une discussion a eu lieu ensuite, au rapport de M. Hermelin, sur le cadastre. Ont successivement pris la parole : MM. Gimell-Bochinet et Ferret.

(1) On peut consulter, pour plus de détails, le remarquable ouvrage que vient de publier M. Fougerousse à la librairie Chaix, sous ce titre : *Patrons et ouvriers de Paris. — Réformes introduites dans l'organisation du travail par divers chefs d'industrie.* (Note de la rédaction).

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 26 Février 1881.

Présidence de M. Léon Allard, Maire.

Etaient présents : MM. Ryo, Renaux, Bourgeois, Legrand, Dhalluin, Moreau, Lemaire, Tiberghien, Godefroy, Destombes, Lepère. Willem, Caudrelier, Spel, Bonne, Vaissier, Deletoile, Carette, Degrémont, Tranoy, Bonnel.

Absents : MM. Lacquement, Briet, Debuisne et Foveau, *empêchés.*

Le Conseil :

Désigne M. Ryo pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Décide, conformément aux conclusions du rapport de la commission des travaux, qu'il y a lieu d'accorder la somme de 25,600 francs demandée par M. Meyrilly et Degant, laquelle sera prélevée sur l'emprunt de 10 millions, pour la levée des plans parcellaires, états parcellaires et estimatifs du tracé de la rue de la Gare. La commission des finances avait repoussé le projet de marcher de gré à gré demandé que l'administration fît faire ce travail par la direction des travaux municipaux.

Vote à inscrire au budget de 1880 :

33,028 fr. 66 c. à l'effet de payer le capital et les intérêts dûs à l'Etat par suite de l'acquisition, par la ville des terrains domaniaux compris entre la rue du Moulin à Roubaix et la petite Marque, à Croix.

26,000 francs pour solder les travaux de l'école de natation.

Renvoie :

A l'examen d'une commission spéciale laquelle sera composée de MM. Ryo, Moreau, Flipo, Renaux et Willem la proposition de construction d'un théâtre municipal.

A la commission des Travaux :

Les procès-verbaux de réception définitive des travaux : de construction d'un aqueduc aux trois-ponts, rue du Tilleul, rue du Pile, et rue de la Guinguette ;

Le projet de pavage de la partie de la rue Decrême comprise entre la rue du Moulin et la rue du Coq Français ;

La demande d'alignement sur la promenade publique de Barbieux, formée par M. Isaac Holden, manufacturier, à Croix ;

Le projet d'établissement d'une voie ferrée reliant l'usine de M. A. Morel, à la gare du Nord et devant emprunter les quais de Gand, de Dunkerque et le boulevard d'Halluin ;

Le règlement du compte de l'entreprise de M. Henri Pennel, relativement à la construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée au boulevard de Strasbourg prolongé.

Aux Commissions des Travaux et du Cimetière

La question d'établissement d'un nouveau cimetière au lieu dit Les Hauts-Champs.

Aux Commissions des Traveax et des Finances :

La demande d'un crédit supplémentaire de 6,449fr 97 c. pour solder les dépenses de mise en état de viabilité de la rue de France.

Taux :

La proposition d'établissement d'une distribution d'eaux potables.

Assainissement et entretien :

Le rapport de M. le Directeur du service de la voirie proposant une modification au tarif adopté le 5 mars 1880 pour branchements particulier en poterie sous la voie publique ;

La proposition de plusieurs Conseillers tendant à l'étude du mode le plus efficace pour arriver à l'exécution des travaux de voirie indispensable à l'amélioration de la voie publique.

A la commission des tramways, laquelle se compose de MM. Flipo, Bonne et Ryo.

Les projets d'exécution des lignes urbaines des tramways de Roubaix, 1 bis, 2, 4 et 5.

Ecoles et finances :

La proposition de location d'une maison destinée à y installer l'Institut Sévigné.

Le projet de création d'un bulletin communal de Roubaix.

Octroi et finances :

La demande tendant à obtenir que les employés du service de l'octroi soient habillés aux frais de la ville.

Finances :

La demande d'une bourse à l'Institut des sourdes-muettes de Lille formée en faveur de la jeune Callenaert (Hélène-Sidonis).

Le cahier des charges pour la mise en adjudication publique de la fourniture des charbons destinés au chauffage des établissements municipaux.

Vu l'heure avancée, le Conseil s'ajourne à vendredi prochain pour la continuation de l'ordre du jour.

Le Secrétaire,
Alphonse RYO.

Par arrêté du 25 février sont nommés : M. Colas, vérificateur des douanes, à Tourcoing, et M. Philippe, commis principal à Lons-en remplacement de M. Colas, promu.

M. Philippe était précédemment lieutenant des douanes à Baisieux.

Samedi 26 février, à deux heures de l'après-midi, il a été procédé à la préfecture, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de curage du canal d'Aire. Devis, 350,000 francs ; adjudicataire, M. Noël Dubuisson, entrepreneur à Dunkerque, avec un rabais de 16 0/0.

La dépêche envoyée hier par M. le Maire de Lille à Victor Hugo était ainsi conçue :

A VICTOR HUGO. = PARIS

INTERPRÈTE DE LA FOULE IMMENSE RÉUNIS AU PALAIS RAMEAU POUR FÊTER LE 80e ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE VICTOR HUGO, NOUS SOMMES FIERS DE TRANSMETTRE AU GRAND POÈTE ET AU GRAND CITOYEN L'HOMMAGE ENTHOUSIASTE DE LA VILLE DE LILLE.

Le Maire de Lille,
Gérry LEGRAND.

La couronne offerte par la municipalité porte cette inscription :

LA VILLE DE LILLE
A VICTOR HUGO.
1881

Travaux publics. — Voici les résultats des principales opérations du jury chargé des expropriations pour l'établissement du chemin de fer de Lens à Armentières, sous la direction de M. Babled, juge :

Les enfants Camus, à Wavrin, propriétaires de 1,315 mètres de terre labourables 2,929 fr.

M. Paul Blondeau, propriétaire, de 669 mètres de terre à labour, 892 fr.

Les pauvres de Wavrin, propriétaires de trois parcelles formant 929 mètres, 1,068 fr.

M. Wouters-Boutry, pour trois parcelles 2,432 m., 4,156 fr.

Adolphe Lefebvre, de Lille, pour 1,623 mètres en deux parcelles, 4,056 fr.

M. Ed. Conia, pour 2,435 mètres de terre à labour, 7,205 fr.

Les héritiers Poteau d'Hancarderie, pour quatre parcelles, en tout 15.635 m., 27.361 fr.

Ed. Ahage, locataire de 4 parcelles, 20,100 fr.

M. Maillet-Suret, propriétaire de 1.915 m. situés à Erquinghem, 2,020 fr.

M. Delepierre, propriétatre de 994 m. 2.388 francs.

M. Gosselain, propriétaire à Paris, pour 8.973 m. de terre à labour 10,767 fr.

M. Eugène Caignet, locataire de 6.464 mètres 2,345 fr.

M. Paul Villers, propriétaire à Armentière, 5.660 mètres, situés à Escobecques, 7,258 fr.

M. Derolin, directeur du télégraphe à Reims, propriétaire de 14,066 mètres à La Chapelle d'Armentières, 17.460 fr.

M. Roussel-Delannoy, propriétaire de 11,423 mètres de terrain et pâture 8,518 fr.

Denis du Péage, propriétaire, territoire d'Houplines, de 4,688 mètres en quatre parcelles 8,422 fr.

Mlle Duforest, propriétaire à Lille de 1,530 mètres de terre à labour, à La Chapelle d'Armentières 8,000 fr.

Les héritiers Poteau d'Hancardrie, propriétaires de deux parcelles formant 3,479 mètres, 3,581 fr.

Mme Lebleu, cultivatrice à Armentières, propriétaire de 1,065 mètres en deux parcelles 2,330 fr.

M. Rousseau, propriétaire à Armentières, de 728 mètres sis à la Chapelle, 2,099 fr.

M. Ch. Vanderstraeten de Lille, propriétaire de 2,344 mètres de terre en labour, 2,600 fr.

Desplanques et Lemesre, Charles et Victor Debondues-Lemesre, propriétaires de 2,350 mètres à La Chapelle, 5,797 fr.

Le sieur Duhem, propriétaire de 8,066 mètres de terre en labour en cinq parcelles, 3,105 fr.

Victor Desplanques, commissaire-priseur à Armentières, propriétaire de 2,289 mètres, 4,526 fr.

Vernier-Gihoul, propriétaire à Lille, 1,887 mètres de terre de labour, 5,514 fr.

L'hiver ne veut décidément pas nous quitter sans coup férir, comme si les deux derniers mois ne lui avaient pas encore suffi pour cela!

Pendant presque toute la journée d'hier, il est tombé de la neige et du grésil, mêlés de pluie.

Serait-ce déjà l'avant-coureur de la tempête annoncée par le bureau météorologique du *New-York-Herald* pour la période à laquelle nous arrivons, de 28 février au 2 mars ?

Chonique du sport. — La Société hippique française vient de publier le programme des prix à décerner au concours hippique du Nord qui aura lieu à Lille du 25 au 29 mai prochain.

37 prix de classes seront attribués. Savoir : 13 variant entre 550 et 200 francs pour les chevaux attelés de 3 à 6 ans ; 8 variant entre 300 et 200 francs pour les chevaux de selle de 3 à 6 ans ; 16 variant de 250 à 125 francs pour les poulains hongres et pouliches de trois ans sans dressage.

11 prix spéciaux seront attribués à deux catégories de courses au trot monté : 1° pour les poulains entiers, hongres et pouliches, nés en 1878, dans la circonscription du concours (6 médailles, d'une valeur de 400 à 275 fr.) ; 2° pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus, nés dans la circonscription du concours (5 médailles d'une valeur de 500 à 300 francs.)

21 prix seront affectés aux vainqueurs du steeple-chasse. Le prix de *la coupe* consiste en une médaille de vermeil et un objet d'art (valeur 1,000 francs). Mentionnons enfin 16 prix dits internationaux réservés aux équipages et chevaux de maîtres sans conditions d'âge ni de provenance.

Lundi matin, vers 3 heures un quart, un incendie a éclaté chez le sieur Jean Duflos, cabaretier, rue des Arts, 12, à Lille.

Le feu a pris naissance dans une chambre du 2e étage, sur le devant, laquelle est occupée précisément par un jeune homme alors absent.

Le plancher a été brûlé en partie. Le feu s'est de là communiqué au plafond du premier étage, qui s'est écroulé en partie. Les boiseries ont été atteintes par les flammes. Cette chambre du premier était occupée par M. Frapo, lieutenant au 43e, qui a eu une partie de ses vêtements et de son linge endommagée.

Trois jeunes gens, MM. Vancant, Godtchalek et Conard, passant dans la rue, sentirent une forte odeur de brûlé et bientôt virent la lueur des flammes. Ils donnèrent l'alarme et coururent au secours des locataires tous couchés alors. M. Vaucant, l'un des sauvéteurs, en pénétrant dans la chambre du lieutenant Frapo, fut atteint à la figure par des débris enflammés. Il a des brûlures au cou, à la joue gauche et au nez. Les brûlures ne sont, heureusement, pas graves.

Le capitaine des pompiers Labbé, arrivant alors avec une pompe, ne tarda pas à arrêter les progrès du feu qui menaçait de prendre de grandes proportions.

Grâce à l'éveil donné par les jeunes gens susnommés et aux secours immédiats qu'ils portèrent, le sinistre n'a qu'une importance secondaire.

La chambre du second, où le feu a éclaté, n'était jamais occupée que temporairement par le sieur Bouriotte. L'incendie paraît donc devoir être attribué à un vice de construction dans la cheminée. Le locataire, accompagné d'une autre personne, était revenu dans cette chambre pendant la soirée précédente et il déclare avoir senti comme une odeur de brûlé. Les pertes, assurées, sont de 7,500 fr.

Le garde champêtre de Ronq a arrêté, dimanche soir, au moment ou il allait passer la frontière, un individu nommé J.-B. Collin, âgé de 29 ans, auteur d'un vol commis à Halluin, au domicile de M. Ellen ancien, marchand de lin.

Collin, paraît il n'est pas à son coup d'essai.

Questions agricoles. — *La garantie des marchands de chevaux.* — Un vétérinaire de Cambrai, M. Jacmart, aussi habile que bon observateur, vient de publier une petite brochure destinée à mettre en garde le cultivateur trop confiant contre le maquignonnage. Il y a surtout dans ce petit livre un chapitre très-important sur la question de garantie. Nous en détachons l'historiette suivante. Puisse-t-elle être utile à nos lecteurs de la campagne :

« Il y a environ six mois, un négociant de Cambrai achetait à ***, chez un marchand, un cheval pour 1,200 fr. « S'il ne vous convient pas, dit le marchand, ramenez le moi. »

» Le cheval ne fit pas l'affaire. Au bout de deux mois, on le reconduisit à ***. Le vendeur fit alors observer que tel boulet était grossi et que, à son avis, l'animal était déprecié de 400 francs. Donc, le dit maquignon au Cambrésien, donnez-moi 400 francs et vous choisirez dans l'écurie un cheval de 1,200 fr. L'enfant de Martin s'exécute aussitôt et cherche ; mais aucun des chevaux qui étaient là ne lui convenant, le marchand lui dit : « Puisque vous êtes si pressé de besogne, prenez, en attendant, ce cheval qui, d'après vous, a de mauvais pieds. Je vais faire un voyage en Belgique, et dès que j'aurai le cheval qui vous convient, je vous préviendrai : vous me renverrez celui-ci et vous prendrez l'autre. » Le négociant revient donc à Cambrai, avec un cheval possédant des pieds à ne pouvoir marcher deux jours sans se déferrer.

» Au bout d'un certain temps, ne recevant aucune nouvelle de ***, M. X. commença à s'inquiéter et me conta son affaire qu'il trouvait, lui, parfaitement claire. Flairant un piége, je partis à *** le lendemain même et, à la demande de M. X, qui exigeait la reprise du cheval et la livraison d'un autre de 1,200 fr., l'honnête marchand répondit ceci de son ton nasillard :

« Mais, mon bon monsieur, vous vous trompez un peu. J'ai bien dit que je reprendrais votre cheval, mais j'ai ajouté *pour ce qu'il vaudra.* Je ne demande pas mieux que de vous le changer ; mais s'il a de si mauvais pieds que vous me le dites, je le reprendrai pour 800 fr. Donnez-moi 400 fr. et vous choisirez un cheval de 1,200 fr. »

» Donc M. X. avait un cheval de 1,600 fr. (1,200 du 1er plus 400) dont il ne pouvait se servir ; et pour en avoir un autre, il devait rendre encore 400 fr. »

Nous jugeons intéressant de donner à nos lecteurs la nomenclature des propriétés ou parties de propriétés, qui vont être expropriées pour le percement de la rue de la Gare :

PROPRIETAIRES INSCRITS A LA MATRICE CADASTRALE	DOMICILE	SITUATION DES TERRAINS A EXPROPRIER	SURFACE TOTALE A ACQUÉRIR A.	C.	D.
Banque de Flandre	Roubaix	Rue de l'Alma	1	21	13
Emile-Joseph Delcroix	id.	id.	10	77	87
Brunin-Quievreux	id.	id.	0	86	24
Isidore-Robert Deprate	id.	id.	0	41	76
Louis Wattelle	id.	id.	0	66	03
Spel-Delamotte Carlos	id.	id.	0	59	17
Charles Becquart	id.	id.	0	62	12
Prus-Meurisse	id.	Rue du Chemin de fer	6	00	10
Honoré-Louis Derville	id.	Cour Desrousseaux	2	23	04
Veuve Louis Vienne	id.	id.	3	10	16
Eugène-François Leuridan	Marcq-en-B.	id.	2	47	48
Désiré Wibaux-Florin	Roubaix	Rue Blanchemaille	15	04	15
Guillaume-Joseph Compagnon	id.	Rue du Chemin de fer	2	42	20
Veuve Deldique	id.	Rue Blanchemaille	2	83	87
Jules Masurel	id.	id.	5	11	39
idem	id.	Rue du Chemin de fer	6	78	60
Delannoy-Benique	id.	Rue Saint-Etienne	0	00	67
Jules Masurel	id.	id.	2	62	29
Cambrai-Vascure	id.	id.	0	80	52
Dupire sœurs	id.	Rue St-Etienne et du Chem. de fer	0	76	79
Louis Pollet	id.	id.	0	01	37
Frère-Destombes	id.	id.	4	52	38
J.-B. Ghesquiér et consorts	id.	Rue du Chemin de fer	1	83	43
Jean-Louis Six-Tiberghien	id.	id.	1	47	35
Hannart frères	id.	id.	4	14	54
Edouard Boulanger	id.	id.	1	82	46
Ferdinand Broux-Didry	id.	id.	4	55	28
Deplechin-Letombe	id.	id.	2	72	46
Ville de Roubaix	id.	id.	6	82	10
idem	id.	Partie du square Notre-Dame	5	17	94
Jean-Baptiste Despretz	Hem	Rue du Chemin de fer	0	21	52
François Dutholt	Roubaix	id.	1	67	44
Constantin Descat	id.	id.	2	87	63
Jules-Alexandre Lecomte	id.	id.	2	62	74
Flipo-Meurisse	id.	id.	2	18	56
Adolphe Tettelin	id.	id.	1	82	31
Veuve Louis D'Hondt	id.	id.	1	78	83
Veuve Amand Flipo	id.	id.	1	64	41
Cyrille Prouvost	id.	Rue du Chem. de fer et du Square	1	94	52
Joséphine Dazin	id.	id.	1	07	96
Constantin Descat	id.	Rue du Square	0	31	46
Bleuez-Dubar	id.	Rue des Champs	0	01	26
Joseph Barbieux	id.	Rue du Square	1	48	04
Veuve Delebois-Beuque	id.	id.	0	05	84
Louis Loridan	id.	id.	0	22	76
Déplechin-Letombe	id.	id.	3	81	73
Les sœurs de Bon-Secours	id.	id.	7	07	71
Achille Rousseau	id.	Rue du Chemin de fer	1	62	98
Louis Deladerrière	Mons-en-B.	Rue Nationale	5	87	23
Casse-Bayart	Lille	id.	9	95	65
Grimonprez-Bossut	Roubaix	id.	8	92	86
César Scrépel	id.	id.	0	36	38
Anna M. L. V. Cordonnier	id.	id.	2	22	18
Auguste et R. Deschamps	id.	id.	2	55	93
Bayart-Desvignes	id.	id.	2	63	99
Bernard Welcomme	id.	Rue de l'Espérance	1	28	09
Louis Ghesquiér	id.	id.	0	00	41
Ryo-Catteau	id.	Rue de l'Hospice	3	57	64
François et Henri Goube	id.	id.	3	82	38
Alphonse, C. et E. Cornillié	id.	id.	3	64	82
Jean-Baptiste Delannoy	id.	id.	5	27	70
Leuridan-Tettelin	id.	id.	5	43	78
A., C. et L. Cornillié	id.	id.	2	66	49
César Piat	id.	id.	8	94	39
Louis Glorieux	id.	id.	0	96	51
Veuve Liévin Prouvost	id.	Rue Nain	1	37	52
Charles Roussel	id.	id.	0	21	44
Eloy-Touliemonde	id.	Rue Saint-Georges	5	59	28
César Piat	id.	Rue Nain	0	30	50
Destombes-Dengremont	id.	id.	0	31	26
Veuve Horent	id.	Rue Saint-Georges	0	04	22
Scrépel-Florin	id.	id.	6	31	23
Carré-Cheval	id.	id.	17	01	63
Wattine-Calone	id.	Rue du Vieil-Abreuvoir	0	57	90
Ernest Réquillart	id.	Rue Saint-Georges		»	
idem	id.	id.	8	54	91
Veuve Motte-Degand	id.	id.	4	91	91
Delambre-Longuépée	id.	id.	0	55	77
Réquillart-Desaint	id.	id.	0	44	59
Desfontaines-Beuscart	id.	Grande Place	2	27	46
Dekien-Plamont	id.	id.	0	23	88
Brabant	id.	id.	0	11	38
		Total.....	2 hect.	40	71 29

Voici l'estimation sommaire des dépenses, d'après M. Meyer, ancien directeur des travaux municipaux :

DÉSIGNATION DES OUVRAGES	QUANTITÉS	PRIX de L'UNITÉ	DÉPENSES Partielles	DÉPENSES Totales
Terrassements pour la forme de la rue de la Gare et des raccords	10 000 m. cub.	1 50	15 000	
Terrassements pour le double aqueduc	8 000	1 50	12 000	
Maçonneries, enduits et chape des aqueducs branchements et raccords	1 600	35 00	56 000	
Pavage de la chaussée principale comprenant toutes fournitures	12 000	11 00	132 000	
Pavage des rues raccordées avec emploi partiel des anciens matériaux	6 000	8 00	48 000	
Somme à valoir				263 000
Montant total des travaux de voirie				37 000
A ajouter pour indemnités relatives à l'expropriation des immeubles				300 000
Dépense totale				3 000 000
				3 300 000

Cette estimation paraîtra bien insuffisante à la plupart des lecteurs : nous croyons, nous, que la dépense atteindra au bas mot, cinq millions.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audience du 26 février.

Une affaire sérieuse se présente devant le tribunal correctionnel.

Deux individus sont en cause : G. Olivier, voiturier à Roubaix, et son domestique, L. Liagre.

Au mois ce novembre dernier, le fils de M. Ad. Bellemont, boulanger, conduisant sa voiture chargée de pains, accrocha rue du Fresnoy, un des deux chevaux que menait à l'abreuvoir le jeune Liagre. Ce cheval fut grièvement blessé au flanc.

Olivier intenta un procès en dommages-intérêts à Bellemont. Une enquête fut ouverte, d'où il sembla résulter que le fils du boulanger était responsable de cet accident, et son père fut condamné par le tribunal de commerce de Roubaix à payer, à Olivier, une somme de 600 fr. à titre de dommages-intérêts.

Or, une contre-enquête a présenté les faits d'une toute autre façon. Le jeune Liagre, à l'instigation, paraît-il, de son patron, n'aurait pas déclaré la vérité devant le tribunal de Roubaix.

Le cheval n'aurait pas été blessé par suite de l'imprudence du fils Bellemont. De plus, pour amoindrir sa responsabilité, Olivier aurait insinué à Liagre de dire qu'il avait dix-sept ans alors qu'il n'en avait que seize, ajoutant que s'il gagnait son procès, son salaire serait de 2 francs par jour au lieu de 1 franc.

Bien que le procès eût été gagné, le salaire de Liagre ne fut pas augmenté. Loin de là, son maître, d'après ses déclarations, le rudoyait dans l'espoir que ce petit malheureux quitterait au plus tôt son service. C'est ce qu'il a fait au mois de janvier. C'est alors aussi qu'il s'est décidé à révéler toute la vérité. Il a dit qu'il ignorait son âge, et que s'il avait menti à la justice, il ignorait la justice, il ignorait la gravité de son acte.

Il est donc poursuivi sous l'inculpation de faux témoignage, et son patron pour subornation de témoins.

C'est dans ces conditions que l'affaire est venue samedi. Un certain nombre de témoins ont été entendus, et l'affaire a été remise au 10 mars à la demande d'Olivier qui arètend faire entendre des témoins à décharge.

Audience du 28 février.

Le rôle est aujourd'hui fort peu chargé. Il n'y a guère que 5 affaires à juger. Deux seulement ont quelque importance.

Infraction à un arrêté d'expulsion

Salomon, malgré son nom juif, est un belge fort bon teint. Tellement bon teint même qu'il s'en prévaut pour réclamer le droit de rentrer en France quand bon lui semble, quoique il en ait été expulsé par un arrêté parfaitement légal. Il lui en cuit aujourd'hui cependant, car on l'emporte voie un mois en prison, après quoi il devra une fois encore repasser la frontière, de gré ou de force.

Rebellion
Outrages aux agents

Henri Verstraete et J. Vanderhaeghen, se sont mis dans le cas, l'autre jour, d'aller passer le carnaval au Palais-de-Justice de Lille. Ils faisaient du tapage après boire, comme toujours, dans les rues de Roubaix. L'agent Hurez leur donna l'excellent conseil de se retirer tranquillement chez eux. Ah ! bien, oui ! c'était bien par la douceur qu'il fallait les prendre ! aussi accablèrent-ils le digne sergent de ville de mots malsonnants et se rebellèrent-ils contre lui.

Mal leur en prend aujourd'hui : ils sont condamnés chacun à un mois de prison.

— Armentières. — Avant-hier, vers dix heures du soir, les nommés Fidèle Papotte, de Deûlemont, et François Delcourt, du Pont-Rouge, fraudeurs, se sont noyés dans la Lys. On croit que, serrés de près par les douaniers, ils se sont précipités dans la rivière pour ne pas être pris.

Leurs cadavres n'ont pas encore été retrouvés.

— Douai. — La dépêche suivante a été adressée, dimanche matin, à Victor Hugo :

« Le Sénateur Maire de la ville de Douai à Victor Hugo :

« Le Conseil municipal de Douai, s'associant à la glorieuse manifestation d'aujourd'hui, a émis le vœu, à l'unanimité, que le nom de l'homme de génie, dont la France s'honore, soit donné à l'une des rues de la cité.

» Ch. Merlin. »

— Béthune. — M. Louis Vallage, sous-inspecteur des enfants assistés de la Seine, vient d'être victime d'un vol assez important.

Dans la journée de dimanche, M. Vallage était sorti avec sa dame, son jeune domestique profitant de l'absence de ses maîtres, crocheta le secrétaire et disparut en emportant une somme de 2,000 francs qui y était renfermée.

On ignore dans quelle direction s'est enfui ce précoce malfaiteur.

— Sainte-Marie-Kerque. — Le sieur Louis Forleret, âgé de 46 ans, chauffeur à bord de la dragueuse, qui fonctionne sur le canal a disparu depuis le 19 courant.

On présume que cet homme sera tombé accidentellement dans la rivière et s'y sera noyé ; malgré toutes les recherches, on n'a pas encore découvert ses traces ; les eaux vont être baissées.

— Lacouture. — Le 26 février, vers quatre heures et demie du matin, un incendie a éclaté dans une ferme, appartenant à la nommée Flore Warembourg épouse séparée du sieur Charles Bauchard.

Tous les bâtiments construits et couverts en dur ont été réduits en cendres.

Le feu a pris naissance dans une pièce écartée de la maison d'habitation où se trouvait toute la récolte de tabac que la femme Warembourg devait livrer dans quelques jours à l'administration.

Les pertes pour les bâtiments, les écuries, la grange et le tabac sont d'environ 5000 francs. Il y a assurance pour 17,500 fr.

La malveillance paraît n'être pas étrangère à ce sinistre qui s'est renouvelé pour la cinquième fois depuis moins de 20 ans.

Une enquête est ouverte.

— Amiens. — Un incendie assez considérable s'est déclaré avant-hier matin à Montières, dans la scierie de M. Lefebvre, menuisier à Amiens, rue du Lycée. Rien n'a pu être sauvé. Les pertes sont évaluées à 50,000 francs.

— Hazebrouck. — Une importante capture a été opérée samedi matin par des préposés des douanes de la brigade de Godewaersvelde près du cabaret des *Six Chemins* sur la route qui conduit de ce village à Flêtre.

Deux chevaux, un chariot chargé de balles de houblon qui contenaient 700 kilogrammes de tabac belge ont été confisqués et le conducteur de l'équipage arrêté.

Le soir, à l'arrivée du train belge, les employés chargés de